

## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

## Direction départementale des territoires

## PREFECTURE DE LA COTE D'OR

## PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA TILLE ET DE SES AFFLUENTS AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2013 et conformément au code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte du mercredi 12 juin 2013 au vendredi 12 juillet 2013 inclus dans les communes de IZIER, ARC-SUR-TILLE, CHAMPDÔTRE, NORGES-LA-VILLE et LUX suite à la demande présentée par le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnison, en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien de la Tille et de ses affluents, à réaliser dans le cadre d'un programme pluriannuel 2013-2017.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies des communes précitées et les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.

Les observations écrites pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, au commissaireenquêteur, M. Daniel DEMONFAUCON, inspecteur d'académie, en retraite, à la mairie de IZIER, siège de l'enquête. En cas d'empêchement de M. Daniel DEMONFAUCON, celui-ci sera remplacé par M. Daniel MARTIN, ingénieur responsable de la subdivision des bases aériennes de la DDE de Côte d'Or, en retraite, membre suppléant.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à M. Fabrice FILLOD, président du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnison, domicilié à LONGEAULT (21110) tél : 06 34 02 10 24

De plus, le commissaire-enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées les :

- mercredi 12 juin 2013 de 17h à 19h à la mairie de ARC-SUR-TILLE,
- mardi 18 juin 2013 de 18h à 20h à la mairie de IZIER,
- vendredi 28 juin 2013 de 17h à 19h à la mairie de CHAMPDÔTRE,
- lundi 1er juillet 2013 de 16h à 18h à la mairie de LUX,
- vendredi 12 juillet 2013 de 17h à 19h à la mairie de NORGES-LA-VILLE.

Le préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre l'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public soit dans les communes où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON, ou sur le site <a href="http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr">http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr</a> (rubriques eau, enquêtes publiques)

Pour le préfet et par délégation, la chef du bureau police de l'eau,

Eléonore ROUSSEAU